

# PARRAINAGE

2026-2027

D. GEST

**88€<sup>80</sup>**  
**OFFERTS**  
Conditions au verso

**PARRAINEZ  
UN ANCIEN CHASSEUR  
N'AYANT PAS CHASSÉ  
DEPUIS 3 ANS.**

**44,40 €  
au filleul**

**+**

**44,40 €  
au parrain**



Après vérification des conditions d'éligibilité, pour une validation annuelle 44 (départementale ou nationale), un remboursement de 44,40 € est effectué par chèque dans les mois suivants au parrain et au filleul.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



### LE PARRAIN ET LE FILLEUL doivent :

valider leur permis pour la LOIRE-ATLANTIQUE (annuel départemental ou national),

ne pas avoir fait l'objet durant les cinq dernières années d'une condamnation pour infraction à la police de la chasse, ni faire l'objet de décision administrative ou judiciaire de suspension ou de retrait du permis de chasser.

## LE PARRAIN doit

- être majeur,
- avoir validé son permis de chasser en Loire-Atlantique la saison précédente,
- s'engager durant la saison de chasse à accompagner au mieux son filleul dans le retour à la pratique.

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

CP / VILLE : .....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

N° de permis de chasser : .....

Date :    /    /                      Signature :

## LE FILLEUL doit

- être un «ancien» chasseur n'ayant pas validé son permis de chasser (annuel ou temporaire) durant les trois dernières années,
- être domicilié en Loire-Atlantique,
- JOINDRE LA COPIE DE SON PERMIS DE CHASSER** (permis vert ou nouveau permis format carte bancaire).

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

CP / VILLE : .....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

N° de permis de chasser : .....

Date :    /    /                      Signature :

RETOURNEZ CE COUPON ET LA COPIE DU PERMIS DE CHASSER DU FILLEUL à  
[validation@chasse44.fr](mailto:validation@chasse44.fr) ou FDC 44 – CS 40413 - 44204 NANTES Cédex 2

